

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026 – 14H00**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES****SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARGOT DUMAIS****DÉLIBÉRATION : 2026-127****OBJET : VŒU CONTRE LA HAINE EN LIGNE**

Le Conseil municipal de Saint-Herblain :

- condamne sans réserve la haine en ligne et l'ensemble des propos racistes, stigmatisants ou incitant à la violence qui se sont exprimés ces dernières semaines à l'encontre des familles roms ;
- affirme que ces propos ne relèvent pas de la liberté d'opinion mais constituent des délits, et que rien ne saurait justifier le racisme, la stigmatisation d'une population ou l'incitation à s'en prendre à autrui ;
- indique que la Ville signalera à la justice les propos racistes, stigmatisants ou incitant à la violence publiés sur les réseaux sociaux ;
- rappelle que derrière chaque campement se trouvent des femmes, des hommes et des enfants, et que l'indignité de certaines situations de vie appelle des réponses concrètes, dans le respect du droit, et non des invectives ;
- appelle chacune et chacun, habitants, acteurs associatifs, élues et élus de toutes sensibilités, à la responsabilité et au refus de la haine, pour faire le choix de l'apaisement, du respect et de la vérité des faits ;
- réaffirme que fermeté et humanité ne s'opposent pas, et que Saint-Herblain continuera de faire respecter le droit tout en défendant la dignité de chacun, car une ville doit veiller aux deux.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-128**OBJET : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

DÉLIBÉRATION : 2026-129**OBJET : ACTUALISATION ET DÉSIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026-034 DU 21 MARS 2026 ET N°2026-040 DU 28 AVRIL 2026**

Des modifications ont été apportées pour prendre en compte la démission d'un élu du groupe « Saint-Herblain vous appartient ! » et la scission du groupe « Un nouveau souffle pour Saint-Herblain » et la création du nouveau groupe politique « Je Choisis Saint-Herblain ».

Le Conseil Municipal :

- a fixé la composition :
 - o de la commission Ressources et citoyenneté à 14 membres,
 - o de la commission Bifurcation écologique, aménagement et patrimoine à 15 membres,

- de la commission Cohésion sociale à 13 membres,
- de la commission Animation de la ville et émancipation à 20 membres.
- a décidé à l'unanimité de ne pas voter les désignations des nouveaux membres au scrutin secret ;
- a désigné les membres suivants :
 - Monsieur Guillaume AMIET au sein de la commission Animation de la ville et émancipation,
 - Monsieur Matthieu ANNEREAU au sein des commissions Bifurcation écologique, aménagement et patrimoine, Cohésion sociale et Animation de la ville et émancipation,
 - Madame Alexandra JACQUET, pour le groupe « Je Choisis Saint-Herblain », au sein de la commission Ressources et Citoyenneté,
 - Monsieur Matthieu ANNEREAU, pour le groupe « Un Nouveau souffle pour Saint-Herblain », au sein de la commission des vœux,
 - Madame Alexandra JACQUET, pour le groupe « Je Choisis Saint-Herblain » en qualité de titulaire et Madame Marie-Claire HENRIET en qualité de suppléante, au sein de la commission des vœux.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-130

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEURS RESSOURCES ET CITOYENNETÉ ET ANIMATION DE LA VILLE ET ÉMANCIPATION - MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2026-055 DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal :

- a voté à main levée pour procéder à la désignation des représentants ;
- a désigné Monsieur Guillaume AMIET pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'Office Municipal des Relations Internationales et des Jumelages, au Jury spécifique de sélection des projets répondant aux critères de l'appel lancé par le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale et au Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Maison des arts ;
- a désigné Monsieur Driss SAÏD, en qualité de titulaire, et Madame Elsa NOBLET, en qualité de suppléante pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Villes de France.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-131

OBJET : FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ABROGATION DÉLIBÉRATION N°2026-036 DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal :

- a approuvé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-132

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE – ABROGATION DÉLIBÉRATION N°2026-037 DU 21 MARS 2026

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Eric COUVEZ	Véronique SACHOT
Soizic ROYER	Baghdadi ZAMOUM
Jocelyn GENDEK	Marine DUMÉRIL
Vincent OTEKPO	Elsa NOBLET
Franck CHIRON	Linda HERVÉ

DÉLIBÉRATION : 2026-133

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ABROGATION DÉLIBÉRATION N°2026-038 DU 21 MARS 2026

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
Simon BRUNEAU	Virginie GRENIER
Jocelyn GENDEK	Alain CHAUVET
Sarah TENDRON	Hava AVCI
Fabien QUÉDÉ	Etienne LECHAT
Franck CHIRON	Philippe BUTTAZZONI

DÉLIBÉRATION : 2026-134

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ACTUALISATION COMPOSITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2026-047 DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal :

- a fixé à 11 le nombre de membres de cette commission, selon la répartition suivante :
 - le Maire ou son représentant Président
 - 8 représentants de l'assemblée délibérante désignés selon le principe de la représentation proportionnelle
 - 2 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
- a voté à main levée pour procéder à la désignation du nouveau membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- a procédé à la désignation de Monsieur Ludovic GUÉRET, représentant du groupe «Je Choisis Saint-Herblain».

Pour : 45 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain », « Je choisis Saint-Herblain » et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

Contre : 0

Abstention : 1 (groupe « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2026-135**OBJET : CHARTE DÉONTOLOGIQUE DES ÉLUES HERBLINOISES ET ELUS HERBLINOIS**

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la charte déontologique des élues herblinoises et élus herblinois.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-136**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ – INCENDIES SURVENUS AU COURS DE L'ÉTÉ 2026 – SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES / INONDATIONS SURVENUES AU NÉPAL LE 26 AOÛT 2026 – SOUTIEN A L'UNICEF**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, qui sera versée à l'Association des Maires de France,
- a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € qui sera versée à UNICEF France,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux solidarités à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0.

DÉLIBÉRATION : 2026-137**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n° 1, relative au Budget Principal de la Ville (opérations réelles et d'ordre) :

⇒ Section d'investissement

Dépenses : - 471 751,24 €

Recettes : - 471 751,24 €

⇒ Section de fonctionnement

Dépenses : 75 967,20 €

Recettes : 75 967,20 €

Nombre de votants : 45

Pour : 35 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 1 (groupe « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

Abstention : 9 (groupes « Je choisis Saint-Herblain » et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

DÉLIBÉRATION : 2026-138**OBJET : CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – BUDGET ACCUEIL DE JOUR (ADJ) POUR L'ANNEE 2026**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une contribution complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le budget Accueil de Jour (ADJ) suite à la notification d'attribution de l'ARS pour 2026.

CCAS – Budget Accueil de Jour : 29 232,11 € (en fonctionnement)

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-139

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AU TOURISME DE PROXIMITÉ SITE DE LA CARRIÈRE - CONVENTION ENTRE SAINT-HERBLAIN ET NANTES MÉTROPOLE

Le Conseil Municipal :

- a approuvé à nouveau les termes de la convention avec Nantes Métropole relative à l'attribution d'un fonds de concours 2026 d'un montant de 20 000 € pour le fonctionnement du site de la Carrière de la ville de Saint-Herblain ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-140

OBJET : PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DÉFICIT DE LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES SÉJOURS ÉTÉ

Le Conseil Municipal :

- a autorisé la Ville à prendre en charge le déficit d'un montant de 12 521.96 € réalisé par la régisseuse titulaire de la régie de recettes et d'avances des séjours été de la Ville afin de permettre la régularisation des recettes de la régie ;
- a autorisé Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-141

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SOCIOCULTUREL (ASEC) – AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIÈRES DU 2 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal :

- a accordé les subventions complémentaires aux ASEC,
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les avenants aux conventions financières avec les 3 associations socioculturelles.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-142

OBJET : PROJET DE CUISINE MUTUALISÉE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE - MODIFICATION

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la modification du Règlement Intérieur de la Société publique locale Erdre Cens Chézine Restauration Durable,
- a acté que les désignations des élus au Comité de suivi et d'engagement (Madame Marine DUMÉRIL, Madame Myriam GANDOLPHE, Monsieur Christian TALLIO et Madame Véronique SACHOT), mentionnées dans la délibération n°2026-046 du 28 avril 2026, sont rendues caduques à la date du caractère exécutoire de la présente délibération,
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 43

Monsieur le Maire n'a pas pris part au débat ni au vote et est sorti de la salle.

Pour : 28 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

Contre : 0

Abstentions : 15 (groupe « Je choisis Saint-Herblain » ainsi que Primaël PETIT, Vincent OTEKPO, Élodie COUTURIER, Solen PEDRON, Ghislaine CARREZ, Guy CHEVALIER, Aude MERRIEN-MAAS, Simon BRUNEAU, Elsa NOBLET, Étienne LECHAT, Fabien QUÉDÉ et Sandrine BUCHOU).

DÉLIBÉRATION : 2026-143

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA VILLE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE MUTUALISEE ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS - CONTRATS BANQUE POSTALE

Le Conseil Municipal a approuvé une garantie d'emprunt à la Société Erdre Cens Chézine Restauration durable à hauteur de 24 % pour 2 prêts que la SPL a contracté auprès de la Banque Postale, destinés à financer la construction de la cuisine centrale mutualisée et l'acquisition d'équipements :

- 1 062 012,72 € pour le prêt de 4 425 053 € sur 30 ans (outre intérêts, frais et accessoires)
- 360 000,00 € pour le prêt de 1 500 000 € sur 17 ans (outre intérêts, frais et accessoires)

Hugo COLLET, absent et ayant donné pouvoir, pas de vote au nom de l'élu pour cette délibération.

Monsieur le Maire, Sarah TENDRON, Éric COUVEZ, Jérôme SULIM, Driss SAÏD, Marine DUMÉRIL, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO et Véronique SACHOT n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Nombre de votants : 35

Pour : 14 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » et « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 21 (groupes « Je choisis Saint-Herblain », « Saint-Herblain vous appartient ! » ainsi que Primaël PETIT, Vincent OTEKPO, Élodie COUTURIER, Solen PEDRON, Ghislaine CARREZ, Guy CHEVALIER, Aude MERRIEN-MAAS, Simon BRUNEAU, Elsa NOBLET, Étienne LECHAT, Fabien QUÉDÉ et Sandrine BUCHOU).

DÉLIBÉRATION : 2026-144

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA VILLE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ERDRE CENS CHEZINE RESTAURATION DURABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE MUTUALISEE ET L'ACQUISITION DE MATERIELS A USAGE PROFESSIONNEL – CONTRATS CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil Municipal a approuvé une garantie d'emprunt à la Société Erdre Cens Chézine Restauration durable à hauteur de 24 % pour 2 prêts que la SPL a contracté auprès de la Caisse d'Épargne, destinés à financer la construction de la cuisine centrale mutualisée et l'acquisition d'équipements :

- 480 000,00 € pour le prêt de 2 000 000 € sur 20 ans (outre intérêts, frais et accessoires)
- 120 000,00 € pour le prêt de 500 000 € sur 15 ans (outre intérêts, frais et accessoires)

Hugo COLLET, absent et ayant donné pouvoir, pas de vote au nom de l'élu pour cette délibération.

Monsieur le Maire, Sarah TENDRON, Éric COUVEZ, Jérôme SULIM, Driss SAÏD, Marine DUMÉRIL, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO et Véronique SACHOT n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Nombre de votants : 35

Pour : 14 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » et « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 21 (groupes « Je choisis Saint-Herblain », « Saint-Herblain vous appartient ! » ainsi que Primaël PETIT, Vincent OTEKPO, Élodie COUTURIER, Solen PEDRON, Ghislaine CARREZ, Guy CHEVALIER, Aude MERRIEN-MAAS, Simon BRUNEAU, Elsa NOBLET, Étienne LECHAT, Fabien QUÉDÉ et Sandrine BUCHOU).

DÉLIBÉRATION : 2026-145

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LA VILLE A LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE ERDRE CENS CHÉZINE RESTAURATION DURABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE MUTUALISÉE - CONTRAT CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil Municipal a approuvé une garantie d'emprunt à la Société Erdre Cens Chézine Restauration durable à hauteur de 24 % pour 1 prêt que la SPL a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de la cuisine centrale mutualisée et l'acquisition d'équipements :

- 1 062 012,72 € pour un prêt de 4 425 053 € sur 30 ans (outre intérêts, frais et accessoires)

Hugo COLLET, absent et ayant donné pouvoir, pas de vote au nom de l'élu pour cette délibération.

Monsieur le Maire, Sarah TENDRON, Éric COUVEZ, Jérôme SULIM, Driss SAÏD, Marine DUMÉRIL, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO et Véronique SACHOT n'ont pas pris part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Nombre de votants : 35

Pour : 14 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » et « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstentions : 21 (groupes « Je choisis Saint-Herblain », « Saint-Herblain vous appartient ! » ainsi que Primaël PETIT, Vincent OTEKPO, Élodie COUTURIER, Solen PEDRON, Ghislaine CARREZ, Guy CHEVALIER, Aude MERRIEN-MAAS, Simon BRUNEAU, Elsa NOBLET, Étienne LECHAT, Fabien QUÉDÉ et Sandrine BUCHOU).

DÉLIBÉRATION : 2026-146

OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DES BUZARDIÈRES – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2026-062 DU 28 AVRIL 2026 - MONTANT PRIME CANDIDATS

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n°2026-062 du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a rectifié la prime attribuée aux candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

La prime est fixée à 14 468 € HT soit 17 361,60 € TTC (au lieu de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC).

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-147

OBJET : CHARTE D'ENGAGEMENT NUMÉRIQUE RECONDITIONNÉ CRÉATEUR DE VALEUR LOCALE - AUTORISATION SIGNATURE DE LA CHARTE

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la charte d'engagement pour un numérique reconditionné créateur de valeurs locales.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-148**OBJET : CESSIION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ALMONDINE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION ALMONDINE**

En vue d'une meilleure gestion des matériels informatiques ne correspondant plus aux besoins de la collectivité tout en conciliant une démarche de sobriété numérique et d'économie circulaire, le Conseil Municipal :

- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de cession de matériel à titre gratuit au profit de l'association « Almondine » ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-149**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025 DES ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS AU SEIN DES SEML, SPL ET SPLA**

Le Conseil Municipal a approuvé les rapports annuels 2025 des administrateurs aux Conseils d'Administration de chacune des sociétés, à savoir :

- la SAEM Loire Océan Développement (LOD),
- la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA),
- la SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA),
- la SAEM Loire Atlantique Développement – SELA (LAD SELA),
- la SPL Loire Atlantique Développement (LAD SPL),
- la SPL Erdre Cens Chézine Restauration durable (E2CRD).

Monsieur le Maire n'a pas pris part au débat ni au vote et est sorti de la salle.

Nombre de votants : 44

Pour : 43 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » « Je choisis Saint-Herblain » et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

Contre : 0

Abstention : 1 (groupe « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

DÉLIBÉRATION : 2026-150**OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications du tableau des emplois de la collectivité compte tenu des besoins des services municipaux - cette actualisation intervient sous forme de 15 créations de postes permanents, 2 postes non permanents, 20 suppressions de postes permanents.

Nombre de votants : 44

Pour : 34 (groupe « Ensemble pour Saint-Herblain »)

Contre : 0

Abstention : 10 (groupes « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain », « Je choisis Saint-Herblain » et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

DÉLIBÉRATION : 2026-151**OBJET : RÉMUNÉRATION, RÉGIME INDEMNITAIRE ET AUTRES PRIMES DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal :

- a abrogé la précédente délibération (n° 2025-067 du 16 juin 2025),
- a adopté les régimes indemnitaires ou indemnités telles que déclinés dans la délibération en intégrant les évolutions suivantes :
 - o Instauration du RIFSEEP pour les emplois fonctionnels de direction (directeur général des services et directeur général adjoint),
 - o Suppression de la prime de responsabilité
- a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjointe déléguée aux ressources humaines, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-152**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la mise à jour des montants de vacations accordées aux agents recenseurs en 2027,
- a fixé à 400 km le plafond de remboursement des frais kilométriques,
- a approuvé la mise à disposition gratuite de tickets de transports pour les agents utilisant les transports en commun qui ne disposent pas d'une formule d'abonnement à titre personnel.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-153**OBJET : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – KEMET EXOTIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal :

- a émis un avis défavorable à la demande de l'entreprise KEMET EXOTIQUE de déroger à la règle du repos dominical le dimanche pour deux salariés chargés d'accueil clientèle, de mise en rayon, d'encaissement et de gestion du commerce ;
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances, Affaires générales, Services publics, Prospective et évaluation des politiques publiques à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote de l'amendement

Nombre de votants : 45

Pour : 4 (groupe « Je choisis Saint-Herblain »)

Contre : 41 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain », « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain », et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

Abstention : 0

Vote de la délibération

Nombre de votants : 45

Pour : 40 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » et « Saint-Herblain vous appartient ! »)

Contre : 5 (groupes « Je choisis Saint-Herblain » et « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »)

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-154**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION TACTISS**

L'association TACTISS a pour objectif de promouvoir de l'information scientifique et technique auprès de différents acteurs de la Métropole.

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe d'adhésion à l'association TACTISS et le versement d'une cotisation de 150 € au titre de l'année 2026,
- a autorisé Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe à la culture à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-155**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE AMMAREAL POUR LA REVALORISATION DES DOCUMENTS DÉSHERBÉS DU RÉSEAU BIBLIOTHEQUE**

Afin de moderniser le désherbage annuel de ses 10 000 documents et de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire conforme à la loi Robert, le service La Bibliothèque réorganise la redistribution de ses fonds. Tandis que les ouvrages jeunesse sont réattribués en interne (notamment aux écoles), la collectivité souhaite s'associer à l'entreprise solidaire Ammareal pour la reprise, la revente ou le recyclage des livres et CD adultes.

Le Conseil Municipal :

- a autorisé la signature d'une convention avec Ammareal pour une durée indéterminée, dans la mesure où le partenariat n'engage en rien la collectivité et peut être dénoncé à tout moment,
- a renoncé à la commission de 10 % des recettes avec un reversement par Ammareal au fond de réserve caritatif géré par l'entreprise,
- a confié à La Bibliothèque la mise en œuvre opérationnelle du dispositif,
- a chargé Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-156**OBJET : REMBOURSEMENT DES COURS DE LA MAISON DES ARTS POUR LA SAISON 2025 - 2026**

Le Conseil Municipal a approuvé le remboursement à hauteur de 1 305,72 € des usagers inscrits en cours de musique et d'arts plastiques à la Maison des Arts pour l'année scolaire 2025-2026, n'ayant pas pu bénéficier de l'ensemble de leurs cours.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-157

OBJET : REMBOURSEMENT ACTIVITES ANNUELLES NATATION ET CENTRE SOCIOCULTUREL DU GRAND B SAISON 2025-2026

Le Conseil Municipal a approuvé le remboursement des usagers inscrits n'ayant pas pu bénéficier de l'ensemble des cours de natation ou du CSC Grand B et le remboursement de l'abonnement aux cours de natation de deux usagères, pour un montant total de 4 501,62 € sur la période 2025-2026.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-158

OBJET : REMBOURSEMENT SÉJOURS ÉTÉ 2026

Suite à des aléas climatiques (canicule, tempête) la ville de Saint-Herblain a été dans l'obligation d'annuler en totalité un séjour et de rapatrier les enfants 1 jour pour un autre séjour.

Le Conseil Municipal a approuvé le remboursement des usagers à hauteur de 3 609.56 € pour les séjours concernés.

Fabien QUÉDÉ n'a pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 44

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-159

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AU SECTEUR ASSOCIATIF - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET AUX PROJETS

Le Conseil Municipal :

- a accordé aux associations qui ont sollicité l'intervention financière de la Ville, les subventions listées ci-dessous au titre de l'année 2026 pour un montant total de 178 117 €,
- a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations concernées les conventions financières correspondant aux versements de subventions et montants valorisés des mises à disposition de locaux pour un montant supérieur à 23 000 €.

ALSHN – Association Loisirs Saint-Herblain Nord :

Alain CHAUVET, absent et ayant donné pouvoir, pas de vote au nom de l'élue pour cette subvention.

Nombre de votants : 44

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Association Océan :

Soizic ROYER n'a pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 44

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Union régionale CFDT des Pays de la Loire

Nombre de votants : 45

Pour : 40 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain », « Je choisis Saint-Herblain », « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »),

Contre : 5 (groupe « Saint-Herblain vous appartient ! »)

Abstention : 0

Autres associations

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-160**OBJET : SUBVENTIONS FONDS HERBLINOIS DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE LA CARRIÈRE**

Le Conseil Municipal :

- a accordé aux associations Club Nautique Herblinois (CNH) et Outdoor Club Herblinois (OCH), qui ont sollicité l'intervention financière de la Ville, les subventions au titre du Fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière pour un montant total de 6 000 €,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière 2026 avec l'association Club nautique herblinois.

Étienne LECHAT et Marie-Claire HENRIET n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Nombre de votants : 43

Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-161**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN DANS LE DISPOSITIF "CHANTIERS PLAN JOB" 2027-2030 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE NANTES, COUËRON ET SAINT-HERBLAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Au regard des nombreux effets positifs produits (insertion sociale et professionnelle, autonomie et mobilité des jeunes bénéficiaires, d'une part, et soutien à la vie associative et valorisation de l'engagement et du bénévolat, d'autre part), le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe d'adhésion au groupement ;
- a approuvé en conséquence les termes de la convention de groupement de commandes relatif au dispositif « *Chantiers Plan Job* » entre la Ville de Saint-Herblain et les Villes de Nantes et de Couëron ;
- a approuvé les modalités de répartition des dépenses ;
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération et notamment d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'exécution de ces accords-cadres et marchés, qui ne relèvent pas de la compétence du coordonnateur, dans les limites précisées dans la convention du groupement de commande ;
- a autorisé Monsieur le Maire à recourir aux articles L.2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales pour tous les actes postérieurs à l'entrée en vigueur de la délibération, relatifs à l'exécution du ou de ces accords-cadres et marchés ;
- a autorisé Monsieur le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner délégation à plusieurs de ses adjoints et fonctionnaires, à l'effet de signer tous les actes postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente délibération, relatifs à l'exécution de ces accords-cadres et marchés.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-162**OBJET : CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DE DEUX PORTIONS DE CHEMINS RURAUX SIS LIEUX-DITS DE LA COGNETTERIE ET DE LA COUTELLIÈRE**

Le Conseil Municipal :

- a constaté la désaffectation des portions de chemins ruraux susvisées considérant qu'ils ne sont pas ou plus affectés à l'usage du public ;
- a approuvé l'engagement de la procédure d'aliénation prévue par l'article L161-10 du Code rural ;

- a autorisé Monsieur le Maire à organiser une enquête publique conjointe et à désigner un commissaire enquêteur ;
- a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-163

OBJET : QUARTIER EST – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ATLANTIQUE HABITATIONS

Le Conseil Municipal :

- a constaté la désaffectation des parcelles cadastrées CM n° 96 (35 m²), CM n° 97 (22 m²), CM n° 98 (30 m²), CM n° 125 (8 599 m²), CM n° 102 (1 193 m²) et CM n° 129 (2 576 m²) représentant une superficie totale de 12 455 m², telles qu'elles figurent sur le plan annexé à la délibération,
- a approuvé leur déclassement du domaine public communal,
- a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-164

OBJET : QUARTIER EST – CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CM N°126 ET CM N°128 AU PROFIT DE NANTES METROPOLE

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la cession à titre gratuit, au profit de Nantes Métropole, des parcelles cadastrées CM n°126 d'une superficie de 79 m², et CM n°128 d'une superficie de 9 m² ;
- a précisé que les frais d'acte seront supportés par Nantes Métropole ;
- a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains, à signer tout acte ou document nécessaire à la régularisation de cette cession.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-165

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE DE TILLAY – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la convention portant sur la constitution, à titre gratuit, au profit de la Société ENEDIS, d'une servitude pour l'établissement à demeure dans une bande de 1 mètre de large et d'environ 16 mètres de longueur, d'une canalisation souterraine et de ses accessoires sur la parcelle communale située Rue de Tillay, cadastrée BV n° 311, nécessaire pour le raccordement de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques),
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer cette convention,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette servitude dont les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Société ENEDIS.

Nombre de votants : 45

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : 2026-166

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AVENUE ALAIN GERBAULT – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-124 DU 24 JUIN 2024

Le Conseil Municipal :

- a approuvé la convention portant sur la constitution, à titre gratuit, au profit de la Société ENEDIS, d'une servitude pour l'établissement à demeure, dans une bande de 3 mètres de large et d'environ 150 mètres de longueur, d'une canalisation souterraine et de ses accessoires sur la parcelle communale située Avenue Alain Gerbault, cadastrée BT n° 222 dans le cadre de l'installation d'antennes de téléphonie mobile,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer cette convention,
- a autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette servitude dont les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Société ENEDIS.

Nombre de votants : 45

Pour : 24 (groupes « Ensemble pour Saint-Herblain » et « Un Nouveau Souffle pour Saint-Herblain »,)
Contre : 21 (groupes « Saint-Herblain vous appartient ! », « Je choisis Saint-Herblain » ainsi que Primaël PETIT, Vincent OTEKPO, Élodie COUTURIER, Solen PEDRON, Ghislaine CARREZ, Guy CHEVALIER, Aude MERRIEN-MAAS, Simon BRUNEAU, Elsa NOBLET, Étienne LECHAT, Fabien QUÉDÉ et Sandrine BUCHOU)

Abstention : 0